



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS

LA RICHESSE DE L'ENTREPRISE

**PARLONS
ENGAGEMENT**

EXPERTS-COMPTABLES
ET COMMISSAIRES AUX COMPTES



EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

La discrimination est punie par la loi. C'est un délit au même titre que le vol d'un bien matériel ou l'agression d'une personne physique.

La discrimination est très présente dans la société, et donc dans l'univers du travail. Elle peut survenir dans toutes les étapes de la vie professionnelle: à l'embauche, les promotions, l'attribution ou suppression d'avantages, l'octroi des congés, la charge de travail, les conditions de travail...

La discrimination peut être le fait d'un individu, d'un collectif ou d'une institution. Par exemple, pourquoi est-il répandu dans l'imaginaire collectif que les secrétaires doivent être des femmes, jeunes, jolies et habillées d'une certaine façon ?

La discrimination c'est quand par exemple l'employeur à partir d'un des critères interdits par la loi :

- › refuse de renouveler un contrat de travail ;
- › paye moins la salariée que les autres ;
- › refuse que la salariée fasse une formation professionnelle pour un motif non lié au travail.



**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

Pour autant, un collègue peut aussi être à l'origine d'une discrimination.

Les discriminations sont encore bien trop fortes actuellement dans nos entreprises, quel que soit le secteur d'activité, et en particulier dans les Très Petites Entreprises (TPE). L'invisibilité du phénomène fait que les comportements discriminatoires ne sont pas discutés en collectif, ni évoqués auprès de la direction, ce qui tend à minimiser la portée réelle des discriminations dans l'entreprise.

ENSEMBLE INVERSONS LE PHÉNOMÈNE

Les personnes victimes de harcèlement, de mise au placard, d'insultes voire de violences physiques ne doivent pas se sentir isolées. Elles doivent savoir qu'elles peuvent compter sur le collectif CFDT et leurs élus de terrain présents dans l'entreprise pour être écoutées, aidées et accompagnées.

Nous sommes toutes et tous concernés pour faire face, lutter et éliminer toutes les discriminations.

La F3C CFDT mène des politiques actives contre les discriminations pour que toutes et tous nous ayons les mêmes droits. Nous devons, dans toutes les entreprises :

- › Condamner tout acte discriminatoires ou toute stigmatisation.
- › Prendre en compte toutes formes d'union (PACS, mariage et concubinage) dans les accords d'entreprise pour l'égalité au sein du personnel.
- › Avoir le droit à une vie personnelle qui ne se limite pas qu'à une vie familiale!
- › Obtenir des droits égaux pour tous les salariées (retraite, réversion, prestations familiales, rente accident du travail...) peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

**DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES
À L'ORIENTATION SEXUELLE ET L'IDENTITÉ DE GENRE,
LA F3C EST PRÉSENTE CHAQUE ANNÉE LORS DES
MARCHES DES FIERTÉS (GAY PRIDE), VENEZ NOUS
RETROUVER ET ÉCHANGER AVEC NOUS.**

POUR AGIR SUR MON TRAVAIL ET L'AMÉLIORER :

JE REJOINS LA CFDT !

F3C.CFD.T.FR